RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3F INFO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1100 EUROS

Siège social : 11 Rue Armand Lépine
92270 Bois-Colombes

R.C.S. 534 568 498

STATUTS

Mise à jour le 20 août 2024

MODELE DE STATUTS TYPES DES SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE DONT L'ASSOCIE UNIQUE, PERSONNE PHYSIQUE, ASSUME PERSONNELLEMENT LA GERANCE

Société : **3F INFO**

Société à responsabilité limitée, au capital de : **1100 Euros**

Siège social : 11 Rue Armand Lépine – 92270 Bois-Colombes

Le soussigné :

M. FOTSO NGUEKAM FRANCK, [redacted]
né le [redacted] **à** [redacted] a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

STATUTS DE LA SOCIETE « 3F INFO »

Article 1 - Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 - Objet

La société a pour objet : **Prestations de services informatiques**.
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est : **3F INFO**.

Son sigle est : …

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : 11 Rue Armand Lépine – 92270 BOIS-COLOMBES

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 - Durée

La société a une durée de **99** années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Apports en numéraire : **mille cent euros (1100€)**.

Monsieur apporte et verse à la société une somme totale de mille cent euros (1100€).
La somme totale versée, soit, mille cent euros (1100€) a été déposée le 25/08/2011 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : **mille cent euros (1100€)**.
Le capital est divisé en **1** (parts égales d'un montant de chacune), intégralement libérées (ou : libérées chacune à concurrence du cinquième, du quart, de la moitié, etc …). La libération du surplus, à laquelle il s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

Article 8 - Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. **FOTSO NGUEKAM FRANCK**

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er mars (01/03) et finit le 28 février (28/02) (par exception, le premier exercice sera clos le 29/02/2012).

Article 11 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au

Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 13 - Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à **BOIS-COLOMBES**, le 20 août 2024

Signature de l'associé

